

PRESENTATION

Le présent projet est situé sur la commune de TARASCON, 386 Avenue AUGUSTE CHABAUD - 13150 TARASCON. Il se trouve sur la parcelle cadastrée A N° 2653, d'une surface totale de 5903,00 m². Le terrain est limité au Sud par l'avenue AUGUSTE CHABAUD, à l'Est, l'Ouest par une zone commerciale et résidentielles, au Nord par une zone résidentielles. L'accès au projet se fera donc par l'avenue AUGUSTE CHABAUD. Le terrain est actuellement occupé par un hangar et un bâtiment de deux logements à conservé, les annexes qui sont pas déclarés au permis initial seront démolis comme ci indique sur le plans de démolition. La surface plancher du projet est de 1400 m². La surface d'espace libre totale est de 4500,00 m²

CONTEXTE

Contexte urbain: Le tissu urbain où s'implante le projet est assez hétérogène, car il est composé de bâtiments de grandes volumétrie, notamment la zone commerciale à l'Ouest, mais aussi de plusieurs parcelles accueillant des maisons de hauteurs et de dimensions différentes. On retrouve également des grandes surfaces, d'autres commerces, et l'entrée de la zone est également facilement accessible. Nous pouvons donc qualifier cette zone de dynamique et de très hétérogène.

VOLUMETRIE & IMPLANTATION

Afin de s'adapter au mieux à la typologie du terrain ainsi qu'à l'orientation des résidences et commerces voisins, nous avons choisi de concevoir une volumétrie à la fois simple et dynamique. Le projet conserve une partie du volume existant et propose une extension au nord du bâtiment, tout en respectant la hauteur actuelle et l'emprise autorisée par le PLU. Concernant le bâtiment situé au nord du projet, comprenant deux appartements, sont implantation, sa volumétrie et ses façades seront maintenues conformément à l'état existant et au permis initial. Les différents volumes du projet, intégrant les circulations verticales et horizontales, s'articulent autour de l'espace principal : la salle de prière. Cette organisation spatiale offre une lecture claire du bâtiment depuis le domaine public et assure une transition harmonieuse entre les constructions voisines et les nouveaux volumes. Les façades proposées adoptent une écriture architecturale sobre et identifiable, respectueuse du caractère local. Les traitements en pierre et les garde-corps en fer forgé des balcons rappellent l'architecture traditionnelle, tout en assurant l'intimité et l'unité du site. Un retrait par rapport à la voie publique permet d'aménager des espaces de circulation plus fluides, agrémentés d'un espace vert favorisant la continuité visuelle et fonctionnelle entre le projet et l'espace public.

ARCHITECTURE

Le parti architectural retenu s'inscrit dans une approche à la fois contemporaine et respectueuse du patrimoine local. Il se caractérise par des façades simples et élégantes, dont la composition joue sur la variation des matériaux et des textures. L'association de la pierre et d'un enduit à joints creux, dans une teinte harmonisée avec celle des façades, renforce l'expression moderne et soignée de l'ensemble. Ce traitement confère au bâtiment une identité claire, lisible depuis le domaine public, tout en assurant une intégration cohérente dans le tissu urbain environnant. La façade principale, orientée sur l'avenue Auguste Chabaud, se distingue par un jeu de volumes qui dégage les perspectives et évite tout effet de masse, malgré la hauteur du bâtiment. Les aménagements paysagers, composés d'espaces verts généreux et de stationnements traités en revêtement perméable de type « evergreen », participent à la qualité du site. Ils contribuent à créer un cadre de vie agréable et apaisé pour les usagers, tout en favorisant une meilleure intégration environnementale du projet.

AMENAGEMENT

Le projet prévoit une entrée de parking située au sud du site, en conservant l'accès existant. L'accès principal des piétons se fait également depuis le sud, par l'avenue Auguste Chabaud, tandis que des sorties de secours sont aménagées sur les façades est et ouest du bâtiment. Les entrées principales sont positionnées au centre des façades est et ouest. Chacune comprend un sas d'entrée menant directement à la salle de prière. Les espaces destinés au rangement des chaussures seront aménagés dans les zones basses des circulations extérieures, afin d'éviter tout encombrement à la sortie et d'assurer une bonne fluidité des déplacements. Une plateforme pour les vélos ainsi que le local poubelles seront implantés à proximité de l'entrée sud, le long de la limite parcellaire, afin de faciliter la circulation des piétons et l'accès pour la collecte. Une boîte aux lettres sera également installée à proximité de l'entrée principale. Le parking, aménagé sur la parcelle, comporte 140 places, dont 4 réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi qu'une plate forme pour les vélos. Les cheminements piétons reliant le parking aux entrées du rez-de-chaussée seront réalisés en béton désactivé, garantissant à la fois confort et sécurité des usagers.

Le bâtiment sera raccordé aux réseaux publics (EDF, fibre optique, eaux usées, gaz), avec des accès prévus via des regards. Les eaux pluviales provenant des surfaces imperméabilisées seront collectées sur la parcelle et traitées par un dispositif de collecte adapté (type Eluvia), dimensionné de manière adéquate pour répondre aux besoins. Enfin, la parcelle sera entièrement clôturée, assurant ainsi la sécurité et la délimitation de l'espace.

NOTA : Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande administrative de permis de construire - déclaration préalable de travaux. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour réaliser la construction. La construction devra se faire conformément aux plans d'exécution que le maître d'ouvrage fera réaliser à la suite de l'étude de sol. Une étude de fondation, structure, béton armé, devra être réalisée tenant compte des règles de sécurité et de construction et en particulier de la réglementation parasismique et du plan de prévention des risques de la commune de TARASCON, relatif à d'éventuelle présence d'argile dans le sol. Limite de propriété issu du cadastre, doit faire l'objet d'un bornage par un géomètre DPLG pour l'implantation de la construction.



PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN LIEU CULTUREL CULTUEL

386 - AV Auguste Chabaud-13150- TARASCON

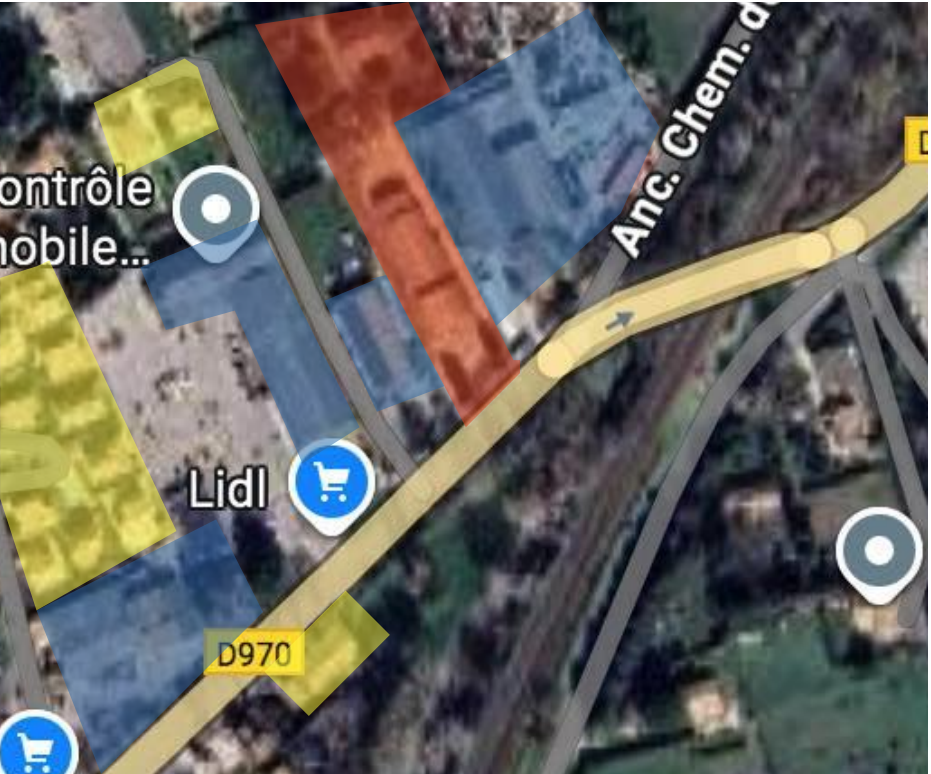
MAITRE D'OUVRAGE : Association culturelle les Marocains de TARASCON

43 - rue LEDRU ROLLIN-13150- TARASCON

PC4: NOTICE DESCRIPTIVE

ECH : DATE :21-07-2026

N 08



- HABITATION INDIVIDUELLE EN RDC ET R+1
- COMMERCE ET ACTIVITE ARTISANALE
- PROJET

